



## La Banque CIBC déclare des dividendes

TORONTO, le 29 novembre 2018 - La Banque CIBC (TSX: CM; NYSE: CM) a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a déclaré un dividende de 1,36 \$ par action ordinaire pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2019. Ce dividende sera versé le 28 janvier 2019 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture du marché le 28 décembre 2018.

### Actions privilégiées de catégorie A

Le conseil d'administration a également déclaré les dividendes par action suivants :

Pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2019, payables le 28 janvier 2019 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture du marché le 28 décembre 2018 :

Série 39 - 0,243750 \$

Série 41 - 0,234375 \$

Série 43 - 0,225000 \$

Série 45 - 0,275000 \$

Série 47 - 0,281250 \$

### À propos de la Banque CIBC

La Banque CIBC est une institution financière de premier rang en Amérique du Nord qui compte 10 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public. Par l'intermédiaire de Services bancaires personnels et PME, de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs, et de Marchés des capitaux, la Banque CIBC offre un éventail complet de conseils, de solutions et de services au moyen de son réseau de services bancaires numériques de premier plan, et de ses emplacements dans tout le Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Vous trouverez d'autres communiqués et renseignements au sujet de la Banque CIBC au [www.cibc.com/ca/media-centre/index-fr.html](http://www.cibc.com/ca/media-centre/index-fr.html).

Pour obtenir plus de renseignements :

#### Relations avec les investisseurs :

Alice Dunning	416 861-8870	<a href="mailto:alice.dunning@cibc.com">alice.dunning@cibc.com</a>
Jason Patchett	416 980-8691	<a href="mailto:jason.patchett@cibc.com">jason.patchett@cibc.com</a>

#### Communications financières et Communications avec les investisseurs

Erica Belling	416 594-7251	<a href="mailto:erica.belling@cibc.com">erica.belling@cibc.com</a>
---------------	--------------	--